



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE RESIDENCE



**Centre Administratif et Social – 6 place de la République
Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections**

01 49 45 66 62 ou 01 49 45 66 65

Les dossiers seront pris en charge

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 sans Rendez vous

Tout départ de la France pour une installation à l'étranger, nécessite l'établissement d'un certificat de changement de domicile. L'intéressé doit se présenter personnellement avant le départ

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport de l'intéressé (original)
- Livret de famille (original), uniquement si la mention de toute la famille est nécessaire
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois à l'adresse actuelle de l'intéressé (original)
- Un document récent attestant de la nouvelle adresse à l'étranger (original + photocopie)

Au vu de ces documents, le certificat sera établi et soumis à la signature

Mise à jour le 23 Juillet 2021